

**VILLE de VALREAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du MARDI 15 NOVEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16 (question 1 à 4) – 17 (question 5 à 11)

Absents excusés avec pouvoir : 10

Absents excusés : 3 (question 1 à 4) – 2 (question 5 à 11)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation :** 09 novembre 2022

**Date d'affichage :** 09 novembre 2022

**Etaient présents :**

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Dominique MALLET, Franck VIGNE, Adjoint.  
Régine DOUX, Marinette SERVAN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK à partir de l'examen de la cinquième question (délibération n° 2022-11/79), Conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.  
Christian BARTHELEMY, Adjoint, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.  
Christiane MERY, Adjointe, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET.  
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.  
Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Léonard PACE.  
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Daniel BARBER.  
Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE.  
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.  
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Sandrine DERMEGHSIAN.  
Virginie AYME, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.  
Jacques PERTEK, Conseiller municipal, jusqu'à l'examen de la quatrième question (délibération n° 2022-11/78).  
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.  
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/11/2022

Application agréée E-fogaitte.com

99\_DE-084-218401388-20221115-DEL\_2022\_11

**DÉLIBÉRATION N° 2022-11/78 : SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI  
DE VAUCLUSE (SPIE) - CHARTE DE  
FONCTIONNEMENT- ADHÉSION**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, qui expose au Conseil municipal que le chantier d'insertion RENOVAL a pour objectif d'insérer des personnes pour lesquelles l'accès à l'emploi ne paraît pas envisageable dans les conditions ordinaires du marché de l'emploi et qui nécessitent un accompagnement renforcé.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté préconise la création d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse (SPIE) afin de coordonner l'intervention de toutes les structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne afin de simplifier ses démarches.

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse (SPIE) est mis en œuvre par un consortium d'acteurs de l'insertion et de l'emploi et piloté par le Département de Vaucluse.

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse (SPIE) est une méthode visant à mettre en place une véritable stratégie de parcours autour de la personne accompagnée vers l'emploi. Il propose également un socle de services (temps d'échanges, plateforme collaborative, formations, co-construction d'outils...).

Considérant que la ville de Valréas, porteur du chantier d'insertion RENOVAL, est sollicitée pour devenir membre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse (SPIE) et d'adhérer à la charte de fonctionnement ;

Considérant que la charte de fonctionnement définit l'organisation et les modalités de fonctionnement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse (SPIE) ;

Considérant que la signature de la charte de fonctionnement vaut adhésion et précise les rôles respectifs de chaque partenaire et membre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse (SPIE) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme MALLET, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** l'adhésion à la charte de fonctionnement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de Vaucluse dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite charte de fonctionnement et tout document relatif à ce dossier.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-copie.com

99\_DE-084-2184 01388-20221115-DEL\_2022\_11

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Dominique MALLET  
Adjointe



Le Maire,  
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture le : 18 NOV. 2022  
Et la publication sur le site internet de la Ville le : 18 NOV. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20221115-DEL\_2022\_11

1000 1000 +

1000 1000 +

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 18/11/2022

Application agréée E-leprefcom

99\_DE-084-2184 01388-20221115-DEL\_2022\_11